# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## emploi et activité

Question écrite n° 63868

### Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la dégradation de la filière des travaux publics. Depuis les élections municipales, les appels d'offres des collectivités locales sont en chute libre et la baisse des dotations de 11 milliards d'euros annoncée par l'État risque d'aggraver cette situation alors que jusqu'à présent, c'étaient ces mêmes collectivités locales qui, par leurs commandes, permettaient à la filière des travaux publics de se maintenir à flots. Aujourd'hui, les chefs d'entreprise de cette filière n'ont plus aucune visibilité sur l'avenir alors que la qualité de nos infrastructures nécessite aujourd'hui des programmes d'entretien, de modernisation et de développement. La rentrée 2014 risque d'être particulièrement difficile et il craint malheureusement une forte augmentation des licenciements dans ce secteur. Il souhaite connaître les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour relancer dans notre pays une politique de grands travaux et redonner aux collectivités des possibilités d'investissements.

### Texte de la réponse

Comme l'a rappelé le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique à l'occasion de l'Assemblée générale de la FNTP le 9 avril dernier, les politiques résolument volontaristes mises en oeuvre par le Gouvernement en matière d'infrastructures et de financement des collectivités locales, constituent autant de leviers décisifs pour soutenir et dynamiser l'activité du secteur des travaux publics. Dans les territoires, la finalisation des contrats de plan Etat - Régions (CPER), qui devraient tous être signés d'ici l'été et dont le volet mobilité représente un plan de près de 7 Mds€ sur un total de 12 Mds€, donnera une véritable visibilité aux investisseurs publics pour les cinq prochaines années. Le Grand Paris constitue également un des chantiers prioritaires des prochaines années, qui représente 26 Mds€ d'investissement. De plus, le projet de loi relatif à la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques viendra mettre en oeuvre de manière concrète les structures juridiques permettant de déclencher deux autres investissements importants en matière d'infrastructures de transport, à savoir le projet « Charles de Gaulle Express », porté par une coentreprise d'Aéroports de Paris et de SNCF Réseaux, et le canal Seine Nord Europe. La relance de l'investissement public se fera aussi au niveau européen, dans le cadre du plan Juncker, qui permettra de dégager un peu plus de 300 Mds€ d'argent public et privé. Il convient également de souligner que les ressources de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) ont été sanctuarisées grâce notamment à l'augmentation de la fiscalité sur les carburants effective depuis le 1er janvier de cette année. Cela a en particulier permis de désigner les lauréats du troisième appel à projet en faveur des transports collectifs en site propre, qui bénéficieront de 450 M€ de subventions de l'Etat au total. A l'issue des négociations avec l'Etat, les sociétés concessionnaires d'autoroutes se sont en outre engagées à verser une contribution volontaire d'un milliard d'euros pour financer l'AFITF et abonder un fonds d'investissement géré par la Caisse des dépôts. A l'issue de ces négociations, le Gouvernement a par ailleurs décidé de lancer le plan de relance autoroutier, qui représente environ 3,2 Mds d'investissement en contrepartie d'un allongement des concessions de 2 à 3 ans. Les premiers travaux de ce plan seront initiés dès cette année, et 80 % des travaux seront réalisés dans les trois ans. De plus, les SCA se sont engagées à ce que près des deux tiers des travaux soient confiés à des entreprises non

liées aux sociétés concessionnaires en particulier les PME-ETI. De manière plus générale, l'investissement des collectivités locales est une priorité pour le gouvernement et ce, malgré le contexte de forte pression sur les finances publiques. En effet, la loi de finances pour 2015 a permis le financement par l'État du tendanciel du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) et une hausse du taux forfaitaire de ce fonds, la majoration d'un tiers des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la création d'une dotation de soutien aux maires bâtisseurs. De plus, le gouvernement a récemment annoncé la mise en place d'un préfinancement du FCTVA à taux zéro pour compléter l'offre de crédits à court terme offerts par les banques commerciales. En parallèle, l'offre de crédit devrait être largement assurée en 2015 en raison de la forte compétition sur le marché du financement des collectivités territoriales françaises.

## Données clés

**Auteur :** M. Gilles Lurton
**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (7e circonscription) - Les Républicains
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 63868
**Rubrique :** Bâtiment et travaux publics
**Ministère interrogé :** Économie, industrie et numérique
**Ministère attributaire :** Économie, industrie et numérique

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 16 septembre 2014, page 7593
**Réponse publiée au JO le :** 21 juillet 2015, page 5612